

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Après validation de votre dossier, un identifiant ainsi qu'un mot de passe provisoire vous sera transmis par mail afin de pouvoir accéder aux réservations des activités périscolaires et extrascolaires sur le Portail Famille..

Renseignements sanitaires concernant l'enfant

Identité de l'enfant

Nom :		Date de naissance :	
Prénom :		Repas spécifique (PAI, sans porc)	☐ Oui ☐ Non
Date de naissance :		Si oui, préciser :	☐ Sans porc ☐ PAI
Plan d'accueil individualisé (Asthme...)	☐ Oui ☐ Non	Allergie(s) médicalement reconnue(s)	
Autres renseignements (port de lunettes...)			

Responsables légaux

Responsable 1 destinataire des communications de la Mairie		Responsable 2	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Sexe :	☐ Masculin ☐ Féminin	Sexe :	☐ Masculin ☐ Féminin
Adresse :		Adresse :	
N° de téléphone :		N° de téléphone :	
N° professionnel :		N° professionnel :	
Email :		Email :	
Profession :		Profession :	

Vaccinations de l'enfant

Vaccin	Date	Vaccin	Date
R.O.R.		Hépatite B	
D.T Polio		Infections invasives à pneumocoque	
Haemophilus influenzae de type b		Méningocoque de sérogroupe C	
Coqueluche			

Autorisations du responsable légal

Enfant autorisé(e) à rentrer seul(e) : ☐ Oui ☐ Non

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom Prénom	Lien de parenté	N° de téléphone

Personnes autorisées à récupérer l'enfant

Nom Prénom	Lien de parenté	N° de téléphone

Déclarations et autorisations

☐ J'autorise l'accès au service télématique de la CAF (Mon compte partenaire) pour le calcul des participations familiales, et la conservation de ces données à des fins de contrôle.

☐ Je certifie que les informations portées sur cette fiche sont exactes.

☐ J'autorise la Mairie à capter toutes photographies ou vidéos prises dans le cadre de l'activité de mon enfant, à conserver pour la durée de son inscription, exploiter, reproduire et diffuser, sans contrepartie financière, sur support papier, numérique ou informatique son image et ses propos, afin de valoriser les activités.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour l'inscription de votre enfant aux activités périscolaires et conservées durant le temps nécessaire à leur traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer un droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Guichet Unique de la Mairie de Villepreux.

Documents à fournir accompagnés de cette fiche complétée

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé (pages de vaccinations) ou document remis par un professionnel de santé autorisé à pratiquer les vaccinations attestant de la situation de la personne au regard des vaccinations obligatoires
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un document justifiant de l'identité des personnes responsables de l'enfant (livret de famille, CNI, Carte d'ancien combattant, Carte d'invalidé de guerre ou d'invalidé civil, ou une copie ou extrait d'acte de naissance)
- Attestation de droits de la CAF (afin de calculer votre participation financière sur les activités périscolaires)
- Avis d'imposition 2025 sur revenus 2024
- Jugement de divorce ou attestation conjointe dans le cas de parents séparés
- Attestation d'assurance extra-scolaire (à fournir au mois de juin 2026)
- Certificat de radiation (uniquement pour les enfants qui étaient inscrits dans un établissement d'une autre ville)
- Fiche d'adhésion au règlement de fonctionnement des accueils de loisirs signée.

Fait à, le

Si l'autorité parentale est conjointe, la signature des deux responsables est obligatoire.

Signature du responsable 1	Signature du responsable 2

ADHÉSION AU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Applicable au 1er janvier 2025

Je soussigné(e)

demeurant au,

☐ atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs et m'engage à le respecter (*).

En date du

Signature des parents :

() Le non-respect répété de ce règlement intérieur pourra entraîner une éviction des accueils de loisirs.*